

—  
DOCUMENT D'INFORMATION  
À CONSERVER

# S'informer sur les risques majeurs pour mieux réagir en cas d'urgence

ÉDITION 2019  
—



|    |  |
|----|--|
| 02 | Risques majeurs : s'informer pour mieux réagir |
| 02 | De quels risques parlons nous à Strasbourg ?   |
| 03 | Les risques majeurs à Strasbourg               |
| ■  |  |
| 04 | <b>RISQUES NATURELS</b>                        |
| 04 | Inondation                                     |
| 05 | Orages et vents violents                       |
| 06 | Neige, verglas et grand froid                  |
| 07 | Canicule                                       |
| 08 | Risque sismique                                |
| 09 | Mouvement de terrain                           |
| 10 | <b>RISQUES TECHNOLOGIQUES</b>                  |
| 10 | Risque industriel                              |
| 11 | Risque nucléaire                               |
| 11 | Rupture de barrage                             |
| 12 | Transport de marchandises dangereuses          |
| 13 | <b>RISQUES SANITAIRES</b>                      |
| 13 | Pollution atmosphérique                        |
| 13 | Maladies infectieuses                          |
| 14 | <b>RISQUES SOCIÉTAUX</b>                       |
| 14 | Vigipirate                                     |
| 14 | Risques cyber                                  |
| ■  |  |
| 15 | En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?     |
| 15 | Pour en savoir +                               |
| 16 | Informations utiles                            |

## Risques majeurs : s'informer pour mieux réagir

Chaque habitant de Strasbourg se doit d'être informé des risques majeurs existants sur le territoire et des mesures de protection qui peuvent être prises par les différents acteurs du territoire et par lui-même.

Ce document, synthèse du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), vous permet de prendre connaissance des types de risques auxquels la Ville de Strasbourg est soumise et des bons réflexes à adopter pour se protéger en cas de survenue d'un événement majeur.

Le risque 0 n'existe malheureusement pas, c'est pourquoi nous vous conseillons de lire attentivement ce document, d'en prendre connaissance en famille et de le conserver précieusement.

## De quels risques parlons-nous à Strasbourg ?

### Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- Une énorme **gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



#### ALEA

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux



#### ENJEUX

personnes, biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés



#### RISQUES

confrontation dans un même lieu géographique d'un aléa avec des enjeux

### LES RISQUES MAJEURS SONT DE 4 TYPES

- **Risques naturels** (ex : tempête, inondation)
- **Risques technologiques** (ex : industries, transports)
- **Risques sanitaires** (ex : maladies infectieuses, pollution de l'air)
- **Risques sociétaux** (ex : cyber-risque, accidents collectifs)

Compte tenu de la taille et de la situation de la Ville de Strasbourg, certains risques sont plus spécifiques, mais tous les risques doivent être pris en compte.

# Les risques majeurs à Strasbourg



## Risque inondation

Zonage Plan de Prévention du Risque inondation

- Zone inondable par débordement de cours d'eau
- Zone inondable par remontée de nappe phréatique



## Risque de Transport de Marchandises Dangereuses

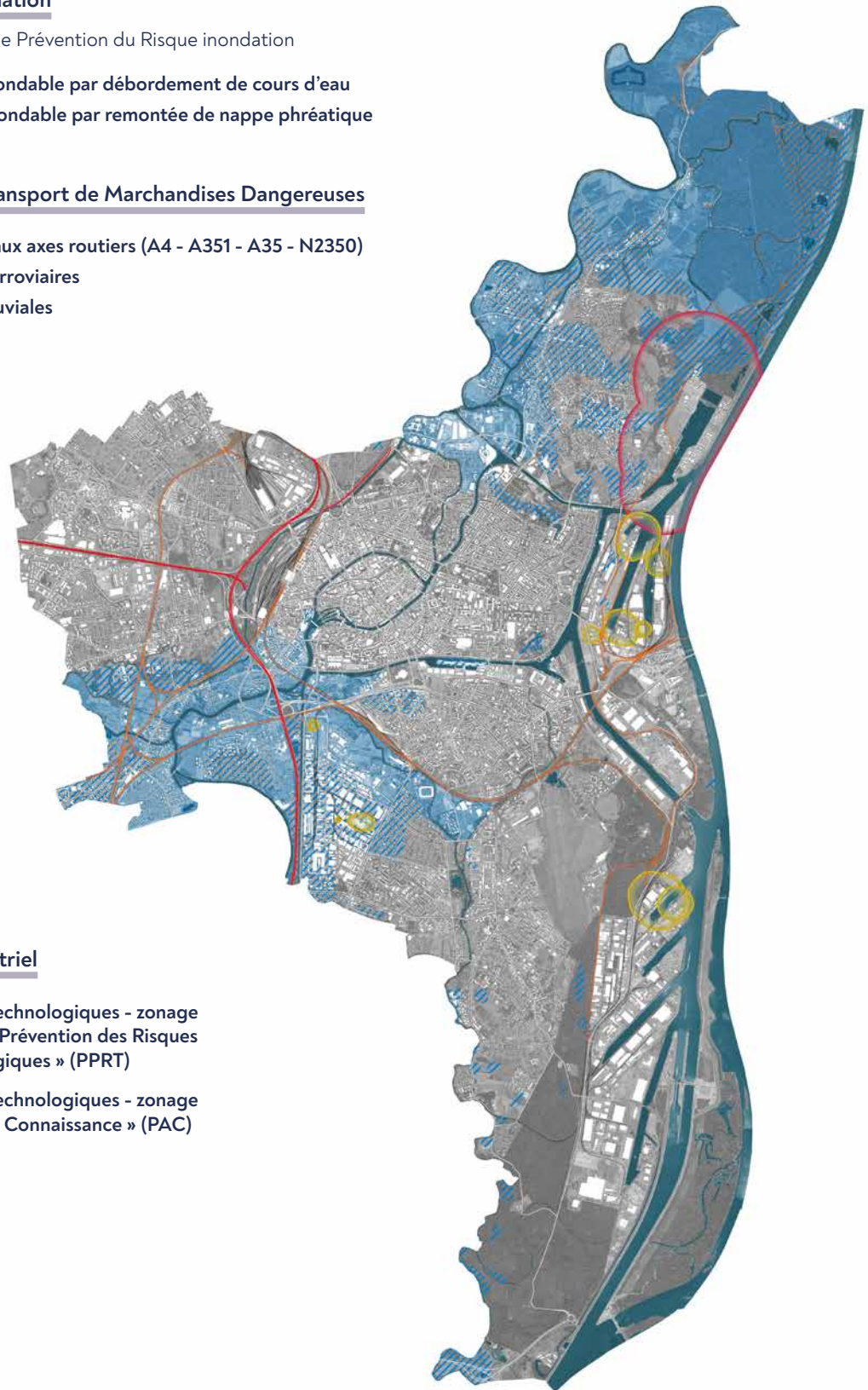
- Principaux axes routiers (A4 - A351 - A35 - N2350)
- Voies ferroviaires
- Voies fluviales



## Risque industriel

- Risques technologiques - zonage « Plan de Prévention des Risques Technologiques » (PPRT)
- Risques technologiques - zonage « Porter à Connaissance » (PAC)

0 1 km



# RISQUES NATURELS

## Inondation



Quatre types d'inondation sont susceptibles de survenir à Strasbourg

- Le débordement de cours d'eau,
- Le ruissellement urbain,
- La remontée de la nappe phréatique rhénane,
- Le risque d'inondation par coulées d'eaux boueuses (de moindre importance).

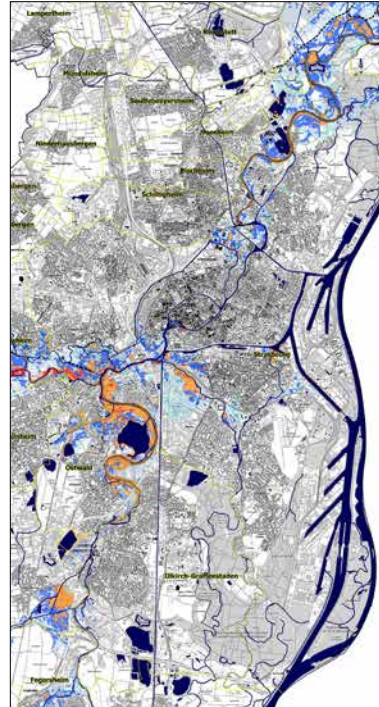
### LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES

La population, les infrastructures et l'environnement sont les enjeux à défendre. Cependant une inégalité d'exposition subsiste au sein de la commune. Les zones les plus exposées sont la Plaine des Bouchers, la Montagne Verte, le quartier du Wacken, la Cité de l'Ill, la Robertsau, le quartier de Koenigshoffen, et le jardin des Deux-Rives.

### LES MESURES MISES EN OEUVRE

De nombreux travaux ont été réalisés depuis le 18<sup>e</sup> siècle pour réguler les débits : la porte de garde du Heyritz, le barrage de l'Abattoir et les vannes de décharge de l'écluse de la petite France, le barrage à aiguilles du Wacken, les vannes du Doernel et de l'Aar.

Par ailleurs, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour l'Eurométropole de Strasbourg a été approuvé le 20 avril 2018. Il définit des zones dans lesquelles l'urbanisation doit être accompagnée en instaurant des mesures réglementaires.



EMPÊCHER LES ENTRÉES D'EAU



GAGNER LES HAUTEURS



S'INFORMER



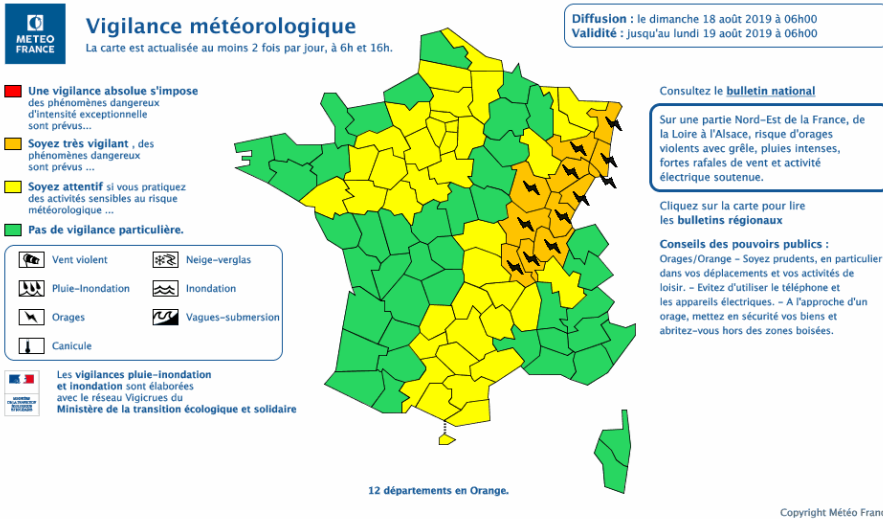
COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



LIMITER LES DÉPLACEMENTS



## Orages et vents violents

Plusieurs types d'événements climatiques peuvent toucher la ville de Strasbourg.



### ORAGES

Un orage est un phénomène météorologique pendant lequel se produisent des décharges électriques, les éclairs, entre les nuages et le sol ou à l'intérieur du nuage.

Il est souvent accompagné d'autres phénomènes comme des rafales de vent, des pluies intenses, ou encore de la grêle. Les risques sont l'électrisation ou l'électrocution, les brûlures, les incendies ou la chute d'objets.



### VENTS VIOLENTS / TEMPÊTES

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres. L'épisode de rafales du 21 octobre 2014, avec des vents maximums enregistrés à 117 km/h, a été particulièrement violent (une victime dans le Bas-Rhin).

### LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES

Lors de tempêtes ou d'orages, l'ensemble de la Ville de Strasbourg peut être impactée, cependant les zones arborées ainsi que les manifestations sur le domaine public sont davantage concernées.

### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

Au niveau national Météo-France a établi 4 niveaux de vigilance (vert, jaune, orange et rouge). Les niveaux orange et rouge sont les plus dangereux, ils sont explicités dans des bulletins de suivis avec des conseils de comportements à adopter et les conséquences possibles des différents dangers.

En cas d'alerte de vent fort (supérieur à 60 km/h), les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dont les activités sont impactées, ainsi que les organisateurs de manifestations en extérieur sur le domaine public, sont prévenus et les activités revues.

Chaque arbre du foncier géré par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (hors forêts et boisements) fait l'objet d'une visite de sécurité systématique tous les 4 ans par un expert arboricole.

**Retrouvez toutes les informations sur :**

**[meteofrance.com](http://meteofrance.com)**



RENTREZ LES OBJETS  
POUVANT S'ENVOLER



SE METTRE  
À L'ABRI



S'INFORMER



GAGNER LES HAUTEURS  
EN CAS DE RUISSellement



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



NE PAS S'APPROCHER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES À TERRE,  
DES ARBRES OU PYLÔNES

# Neige, verglas et grand froid



## NEIGE / VERGLAS

Le verglas, mince couche de glace naturelle qui se forme sur un sol au-dessous de 0 °C, peut s'avérer dangereux pour les populations et notamment celles qui empruntent les axes routiers.

L'épisode neigeux de fin 2010 est à retenir, des cumuls de neige de plus de 30 cm ont été observés à Strasbourg.



## GRAND FROID

Le grand froid se définit d'abord par les températures : niveau constaté mais aussi ressenti compte tenu du vent et de la durée. Il intègre éventuellement la présence de neige (épaisseur, nombre d'épisodes, nature de la couverture neige ou glace).

Ces épisodes de grands froids sont également caractérisés par l'étendue géographique. Pour prévenir les populations vulnérables face à cet aléa, le plan de gestion « Grand Froid » peut être mis en place. Il se base sur la vigilance météorologique et sur les températures diurnes ressenties. Il comporte un niveau de veille saisonnière allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

## LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES

À l'échelle communale, il n'y a pas de zone d'enjeu précise puisque les aléas climatiques peuvent se manifester à n'importe quel moment et n'importe où.

### Les températures extrêmes peuvent avoir des conséquences graves, notamment pour les personnes vulnérables :

- Personnes dont la perception du froid diminue (personnes âgées, en bas âges, vulnérables)
- Les personnes à mobilité réduite
- Personnes sans domicile fixe ou logeant dans un bâtiment mal isolé

## LES MESURES MISES EN ŒUVRE

En cas de déclenchement du plan « Grand Froid » et sur demande du Préfet, la Ville de Strasbourg peut, en soutien technique de l'Etat, mettre à disposition des sites d'hébergement d'urgence pour les personnes vulnérables.

### En cas d'enneigement ou de verglas, le réseau routier géré par l'Eurométropole de Strasbourg se mobilise selon 3 priorités :

- **PRIORITÉ 1 : objectif de traitement 24h/24**  
Les axes vitaux sont les routes structurantes à très forte densité de circulation, les accès aux centres de secours et hôpitaux, les routes reliant les entrées et sorties principales des communes.
- **PRIORITÉ 2 : traitement à partir de 3h du matin ou dans les 4h après la fin de l'épisode neigeux**  
Les routes à forte circulation, les accès aux écoles et établissements publics principaux, axes de circulation des transports en commun, voies et ouvrages à risques (ponts, pentes, etc.). Les pistes cyclables les plus fréquentées en font également partie.
- **PRIORITÉ 3 : traitement en journée en fonction des conditions météo (salage différencié)**  
Voies résidentielles et/ou peu fréquentées ainsi que les pistes cyclables relevant des compétences de l'Eurométropole non classées en priorité 2.
- **Pistes cyclables**  
Les pistes cyclables à haut niveau de services seront déneigées en priorité selon les plans indiqués annuellement sur le site internet de l'Eurométropole.

Retrouvez toutes les informations sur :

**meteofrance.com**



FERMER LES PORTES  
ET FÊTRES



S'INFORMER



LAISSER LES  
ENFANTS À L'ÉCOLE



LIMITER LES  
DÉPLACEMENTS



NE PAS S'APPROCHER DES LIGNES  
ÉLECTRIQUES À TERRE,  
DES ARBRES OU PYLÔNES

## Canicule



La canicule est caractérisée par ses températures élevées de jour comme de nuit, et par sa durée.

À Strasbourg, cela correspond à des températures qui ne descendent pas en-dessous de 19°C la nuit et qui atteignent ou dépassent 34°C le jour. On retiendra les épisodes de l'été 2019 où le record absolu a été battu à Strasbourg (38,8°C) et ceux de l'été 2003. Le risque de canicule est suivi par Météo-France qui renseigne les précautions à prendre pour se protéger.



### LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES

**Comme pour les autres risques climatiques la zone dangereuse n'est pas délimitée. Il y a cependant des facteurs aggravants** lors des périodes caniculaires à Strasbourg.

Dans les zones centrales (« îlots de chaleurs urbains »), les températures peuvent augmenter encore plus significativement.

#### Les personnes à risques sont :

- Ceux ou celles dont la perception du chaud ou de la soif diminue (personnes âgées, en bas âge, vulnérables)
- Les personnes à mobilité réduite
- Personnes sans domicile fixe
- Travailleurs ayant une activité à l'extérieur

#### Retrouvez toutes les informations sur :

**meteofrance.com**

### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

La Ville de Strasbourg met en œuvre des mesures spécifiques pour ses aînés afin de mieux prévenir les risques liés à la chaleur. Une veille sociale active est mise en place : pour rompre leur isolement, les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables peuvent recevoir à domicile la visite d'agents « Canicule ». Les informations qui figurent dans le registre canicule sont réactualisées chaque année au mois de mars et juin. Le formulaire est disponible dans toutes les mairies de quartier, les Maisons des Aînés ou sur simple appel téléphonique au +33 (0)3 68 98 51 15 Ligne Info seniors et handicap.

Par ailleurs, des points d'eau potable temporaires sont installés en ville de mi-juin à mi-septembre. Ces points d'eau complètent l'offre déjà existante de fontaines publiques. Une cartographie est disponible pendant toute la période estivale sur le site **www.strasbourg.eu**



MAINTENIR SON LOGEMENT FRAIS, FERMER LES PORTES, FENÊTRES ET VOILETS



S'INFORMER



NE PAS SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES



PERSONNES VULNÉRABLES : DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES RÉGULIÈREMENT



SE RAFFRAÎCHIR ET S'HYDRATER RÉGULIÈREMENT



LIMITER LES EFFORTS PHYSIQUES INTENSES

# Risque sismique



Un séisme ou tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments et infrastructures. Les chutes d'objet ou effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes.

## La France a défini un zonage sismique de son territoire basé sur 5 niveaux

Strasbourg se trouve, comme la majeure partie du Bas-Rhin, dans la zone 3 dite de risque modéré.

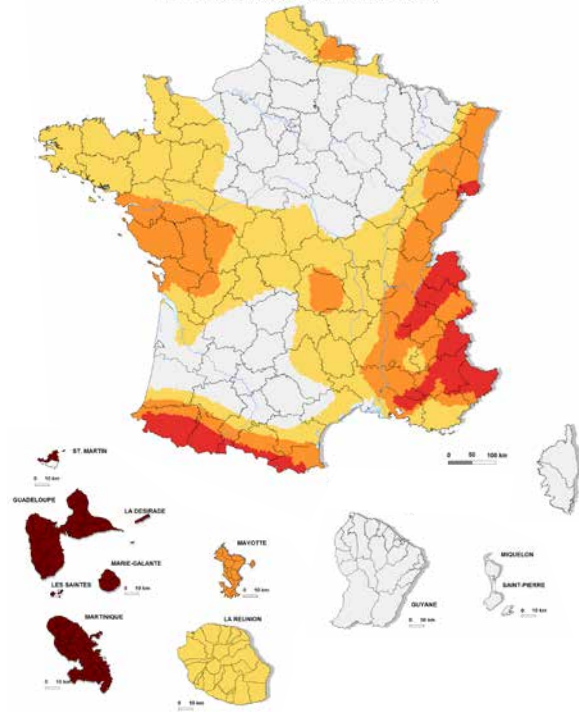
La base de données SisFrance (BRGM/CEA/IRSN) recense plus de 150 évènements sismiques ressentis dans la commune de Strasbourg depuis 1000 ans.

### LES MESURES MISES EN ŒUVRE






Si la prévision des séismes est difficile à établir, il est en revanche possible de réduire le risque sismique par des actions de prévention : informations, réduction de la vulnérabilité du bâti par la mise en oeuvre de règles de construction parasismiques, aménagement du territoire et préparation à la gestion de crise. A Strasbourg, où la sismicité est modérée, les règles de construction parasismique sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments, afin de renforcer leur résistance. Pour les bâtiments existants, les travaux de rénovation doivent respecter le principe de la non-aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.

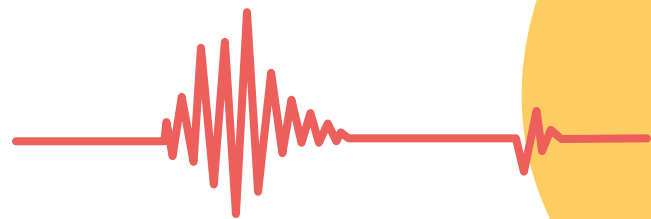


**Zonage sismique de la France**  
en vigueur depuis le 1er mai 2011  
(art. D. 563-9-1 du code de l'environnement)



### ZONES DE SISMICITÉ

- |   |                        |   |                    |
|---|------------------------|---|--------------------|
|  | <b>1</b> (très faible) |  | <b>4</b> (moyenne) |
|  | <b>2</b> (faible)      |  | <b>5</b> (forte)   |
|  | <b>3</b> (modérée)     |   |                    |



S'ÉLOIGNER  
DES ZONES DE DANGER  
ET NOTAMMENT DES  
FAÇADES



S'ABRITER SOUS  
UN MEUBLE SOLIDE  
SI VOUS ÊTES À  
L'INTÉRIEUR



LAISSER LES  
ENFANTS À L'ÉCOLE



NE PAS S'APPROCHER  
DES LIGNES ÉLECTRIQUES  
À TERRE, DES ARBRES OU  
DES PYLÔNES



# Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont un ensemble de déplacements du sol et du sous-sol d'origine naturelle (précipitations, érosion, alternance gel-dégel) ou humaine (exploitation de matériaux, terrassement, déboisement...).

Dans le Bas-Rhin, on recense plusieurs types de mouvements de terrain : les glissements de terrain, les éboulements, le retrait-gonflement des argiles, les affaissements et effondrements.

L'aléa retrait-gonflement des argiles est le plus présent et touche essentiellement les maisons individuelles. Les sols argileux sont constitués de feuillets minéraux et de couches d'eau. Lors de périodes de sécheresse prolongée, ces sols se rétractent et regonflent quand il pleut. Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme, mais, des dégâts peuvent être constatés sur les constructions.

Strasbourg peut également être sensible aux effondrements de cavités souterraines.



> Galerie brassicole



> Exemple d'un ouvrage militaire souterrain



## Cavités souterraines

Ce phénomène se produit par la formation d'une cuvette correspondant au tassement des terrains sur une cavité souterraine. Si la cavité est assez proche de la surface, elle peut donc s'effondrer, ce qui crée un vide à la surface.

Ce risque est induit par les cavités souterraines essentiellement d'origine humaine (creusement de galeries, infiltrations d'eau). La remontée d'une cavité et donc l'effondrement peut être favorisé par un séisme, la circulation des eaux souterraines, ou la construction d'un bâtiment en surface. La nature des cavités souterraines est diverse : ouvrages militaires souterrains, caves, ouvrages civils.

Les territoires au Nord et à l'Ouest de la ville sont les plus exposés à ce type de risque (présence d'une «terrasse» de loess) mais rien n'exclut la présence de cavités non répertoriées dans d'autres quartiers de la ville.

## LES MESURES MISES EN ŒUVRE

La présence d'anciennes caves et galeries de stockage de brasseries sur le territoire de Strasbourg fait l'objet d'un programme spécifique de prévention des risques piloté par l'Eurométropole en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Celui-ci a permis la mise en œuvre des visites de contrôle périodique sur les sites connus et, suivant le cas, la réalisation de travaux préventifs. Le BRGM réalise des reconnaissances terrain qui aboutissent à la découverte de nouvelles cavités souterraines.



S'ÉLOIGNER DES ZONES DE DANGERS



NE PAS REVENIR SUR SES PAS



NE PAS S'APPROCHER DES LIGNES ÉLECTRIQUES À TERRE, DES ARBRES ET DES PYLÔNES



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

# RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Risque industriel



A Strasbourg, plusieurs établissements industriels sont susceptibles de générer, de par leur activité et leur situation, des risques pour la population environnante (industries chimiques, stockage de produits chimiques/pétroliers, chaufferies, silos de stockage de céréales, etc.).

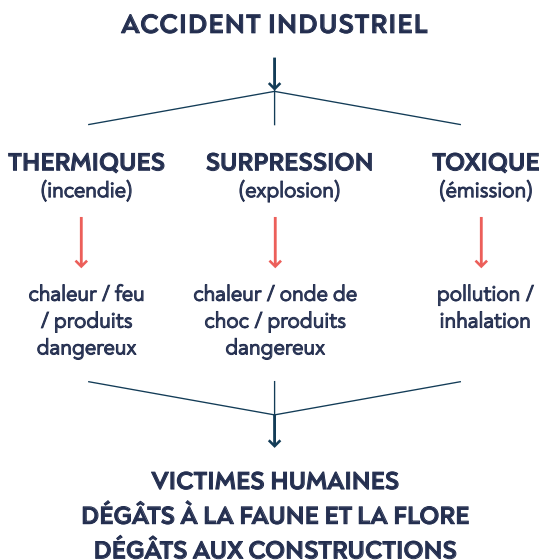
On recense une centaine d'entreprises ayant un statut d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la commune dont 8 sites classés « Seveso » (7 « seuils hauts », 1 « seuil bas ») qui se trouvent à proximité de zones à enjeux importants. Des études de danger analysées et validées par les services de l'État permettent de connaître les risques. Ces établissements subissent un contrôle régulier de leurs installations.

## Les effets d'un accident industriel

### LES MESURES MISES EN OEUVRE

Malgré les mesures de prévention adoptées dans les entreprises, un accident grave ne peut être exclu même si la probabilité reste faible. Le Préfet, le Maire ainsi que les services publics s'organisent alors pour assurer la protection de la population, des biens et de l'environnement. Cellule de crise et plans de secours sont alors activés et les moyens techniques mis en place.

Strasbourg dispose d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui concerne le Port aux Pétroles et qui limite l'urbanisation dans cette zone. Pour répondre à un éventuel accident, la préfecture a également élaboré un Plan Particulier d'Intervention (PPI).



RENTREZ DANS  
UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES  
AÉRATIONS, ARRÊTER  
LA CLIM ET LA  
VENTILATION



S'INFORMER



COUPER LE GAZ  
ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES  
ENFANTS À L'ÉCOLE

## Risque nucléaire



Strasbourg se situe à moins de 200 km de 9 centrales de 3 pays différents (2 en France, 3 en Allemagne, 4 en Suisse).

La centrale française de Fessenheim se situe à 75 km au sud. L'autre centrale la plus proche est celle de Cattenom en Moselle qui se situe à 145 km au nord-

ouest de la commune. A une échelle plus globale, la ville peut être impactée par toutes les centrales européennes. Il existe des plans d'urgence visant à protéger la population en cas d'accident aboutissant à l'émission de matières radioactives dans l'atmosphère (plans de distribution de comprimés d'iode).



RENTREZ DANS UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS, ARRÊTER LA CLIM ET LA VENTILATION



S'INFORMER



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

## Rupture de barrage



Un barrage est un ouvrage établi en travers du lit d'un cours d'eau pour retenir l'eau. Le risque majeur lié à la présence d'un barrage

est la rupture entraînant l'inondation rapide de la vallée en aval. Trente communes du Bas-Rhin ont au moins un barrage ou un ouvrage assimilé à un barrage sur leur territoire. Sur les différents cours d'eau qui la concernent (Rhin, Ill, Bruche, nombreux canaux), la commune de Strasbourg est concernée par des digues de canalisation (ouvrages assimilés réglementairement à des barrages).



GAGNER LES HAUTEURS



NE PAS REVENIR SUR SES PAS



S'INFORMER



COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



## Transport de marchandises dangereuses

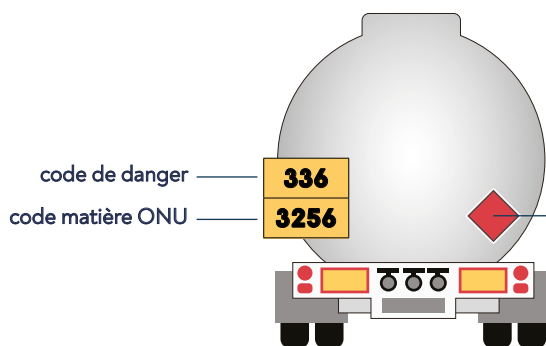
Le territoire de la Ville de Strasbourg, comme tous les nœuds de communication et de transit, est traversé par un flux important de transport de matières dangereuses (TMD). Il s'agit d'un flux de transit et de desserte qui s'effectue par :

- voie ferrée, avec la possibilité de stationnement en gare
- voie routière, et notamment les autoroutes qui supportent la plupart des flux
- voie fluviale, par le Rhin, avec la plateforme logistique du Port Autonome et du Port aux Pétroles
- canalisations (hydrocarbures, gaz, produits chimiques).

### LES MESURES MISES EN OEUVRE

La réglementation en vigueur porte sur la formation des personnels, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies, des contrôles périodiques des équipements, l'application de règles strictes de circulation ainsi que l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés. Par arrêtés préfectoraux et municipaux, la circulation des TMD dans l'agglomération strasbourgeoise est limitée à certaines voies et la desserte aux sites industriels fait l'objet d'itinéraires obligatoires. Par exemple, un arrêté municipal interdit le TMD sous le tunnel de l'Etoile depuis le 1<sup>er</sup> février 2013.

Concernant le transport par canalisations, la réglementation impose des contraintes d'occupation des sols de part et d'autre des canalisations de matières dangereuses (servitudes d'utilité publique) et, lors de projets de travaux.



| CLASSE | TYPE DE MATIÈRE DANGEREUSE                                     |
|--------|--|
| 1      | Matières et objets explosibles                                 |
| 2      | Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression              |
| 3      | Matières liquides inflammables                                 |
| 4.1    | Matières solides inflammables                                  |
| 4.2    | Matières sujettes à l'inflammation spontanée                   |
| 4.3    | Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables |
| 5.1    | Matières comburantes   |
| 5.2    | Peroxydes organiques   |
| 6.1    | Matières toxiques  |
| 6.2    | Matières répugnantes ou susceptibles de produire une infection |
| 7      | Matières radioactives  |
| 8      | Matières corrosives  |
| 9      | Matières et objets dangereux divers                            |



Matières explosives



Gaz comprimé



Liquides inflammables



Solides inflammables



Danger de réaction violente au contact de l'eau



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



Matières corrosives



Dangers divers



RENTREZ DANS UN BÂTIMENT ET RESTER CONFINÉ



CALFEUTREZ LES AÉRATIONS, ARRÊTEZ LA CLIM ET LA VENTILATION



S'INFORMER



COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



## RISQUES SANITAIRES

### Pollution atmosphérique

**Un épisode de pollution atmosphérique se définit par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air qui peut engendrer des risques pour la santé et l'environnement.**

Cela peut être dû aux conditions météorologiques, à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent, à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec des activités humaines (trafic routier, chauffage, agriculture, etc.). Pour vous tenir informés, consultez le site internet d'Atmo Grand Est.



Des seuils sont déterminés par la quantité de polluants dans l'air : le seuil d'information (recommandations sanitaires) et le seuil d'alerte avec la mise en place de mesures d'urgence

réglementaires (limitation de vitesse, circulation différenciée...)

#### ■ LES MESURES DE PRÉVENTION

L'association ATMO Grand EST informe en temps réel de la qualité de l'air à l'échelle de la commune et des éventuels épisodes de pollution.

La Ville de Strasbourg s'est engagée dans plusieurs programmes d'actions en faveur de la qualité de l'air, souvent de manière concertée avec l'Eurométropole de Strasbourg, afin de réduire la pollution de fond sur l'ensemble du territoire, dont les effets sont plus importants sur la santé que ceux attribuables aux pics de pollution.

Plusieurs actions contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique : programme « Ville et Métropole respirable », réglementation des véhicules de livraison en centre-ville, renouvellement et optimisation du parc automobile de la collectivité, etc. La Ville a délibéré pour une interdiction progressive des véhicules les plus polluants sur son territoire.

#### Seront ainsi interdits de circuler à Strasbourg :

- les véhicules non classés au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- les véhicules Crit'Air 5 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- les véhicules Crit'Air 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- les véhicules Crit'Air 3 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- les véhicules Crit'Air 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Maladies infectieuses

**Les zones urbaines denses sont propices au développement de maladies infectieuses et à leur propagation. La diffusion étant extrêmement rapide, il faut soigner au plus vite les personnes malades et limiter les contacts directs au maximum.**

Les impacts sur la société peuvent être très importants suivant la période de l'événement, le nombre de décès, le nombre de personnes malades, la perturbation du système de santé et,

plus généralement, le ralentissement de la vie sociale dans les communes concernées.

Des mesures de prévention peuvent être prises pour limiter les conséquences. On préconise la régulation des zones de transit nationales et internationales (aéroports, gares...). L'État est en mesure de déclencher le Plan d'Intervention pour les Urgences de Santé Publique (PIUSP) pour gérer l'épidémie et prendre en charge les voyageurs contaminés.

# RISQUES SOCIÉTAUX

Les risques majeurs ont toujours intégré une dimension sociale. Les accidents technologiques sont par définition souvent causés par une activité humaine mal maîtrisée (défaut de maintenance ou de contrôle). Les phénomènes naturels ou sanitaires ne sont pas simplement un effet de la fatalité, mais peuvent être la conséquence de nos choix de développement (dérèglement climatique, déforestation). Dans tous les cas, des aléas peuvent être déclenchés par des actes de malveillance ou même de guerre.

Ainsi, le risque « sociétal » est aujourd'hui une composante à part entière des risques majeurs. Il recouvre des bouleversements particuliers dans leur ampleur ou leurs modalités : rassemblements de personnes, conséquence des attaques terroristes, impact des conflits passés (dépôt de munitions), cyber sécurité, incendies urbains, transports de personnes, etc.

## Vigipirate

Les habitants, les institutions européennes, la fréquentation événementielle et touristique, les regroupements économiques sont concernés. Le Plan Vigipirate a été mis en place pour lutter contre ces attentats. Il dispose de 300 mesures de protection adaptées à chacun des domaines d'actions recensés (transport, cyber sécurité, rassemblements de masse...). L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez. Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.

Retrouvez toutes les informations sur :  
[gouvernement.fr/vigipirate](http://gouvernement.fr/vigipirate)

## Risques cyber

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes. Il existe 4 types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

Retrouvez toutes les informations sur :  
[gouvernement.fr/risques/risques-cyber](http://gouvernement.fr/risques/risques-cyber)

### RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

**1/ S'ÉCHAPPER** *si c'est impossible* → **2/ SE CACHER**

**3/ ALERTE** **ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE**

**VIGILANCE**

- \* En cas d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- \* Quand vous êtes dans un lieu, repérez les sorties de secours
- \* Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- \* Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- \* Sur les réseaux sociaux, saluez les comptes @Polic\_Beauvrou et @gouvernementfr

Pour en savoir plus :  
[www.encasdataaqua.gouv.fr](http://www.encasdataaqua.gouv.fr)

# EN CAS DE RISQUES MAJEURS, QUI FAIT QUOI ?

La définition des rôles lors d'une crise est primordiale, elle permet à chacun de savoir ce qu'il a à faire et à la collectivité de gérer au mieux la crise.

- **Le Maire** alerte la population en utilisant des moyens tels que : sirènes, réseaux sociaux, véhicules avec haut-parleurs, porte à porte, etc. Le Maire déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration) et pour gérer le retour à la normale.
- **Le Préfet** informe les maires et si le sinistre est très important, il déclenche le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Il peut solliciter les renforts nationaux et internationaux.
- **Les Services de Secours** luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.
- **La population** se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va surtout pas chercher ses enfants à l'école et n'encombre pas les lignes

téléphoniques ni les axes routiers. Chaque famille peut élaborer son propre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) : stock de sécurité, sac d'urgence, lieu de regroupement.

- **Les responsables d'établissements scolaires** déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.
- **Les établissements industriels**, si besoin, déclenchent leur Plan Opération Interne (POI) pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains. Si le problème dépasse les limites de l'entreprise, sur instruction du Préfet, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est mis en place.
- **Les entreprises et les établissements** recevant du public, si besoin, déclenchent leur Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE) qui permet de garantir la mise en sécurité des habitants et des salariés.
- **Les bailleurs ou vendeurs de logements** : communiquent et annexent à leurs contrats « l'Information Acquéreur Locataire (IAL), qui comprend un état des risques majeurs.

## SE PRÉPARER POUR RÉAGIR AU MIEUX

### Élaborer son Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS)



SE PRÉPARER

Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, préparez à l'avance votre **Plan Familial de Mise en Sureté**.

- Informez-vous sur les risques grâce à ce document, lisez-le en famille et conservez-le.
- Tenez-vous prêts à vous confiner en déterminant une pièce propice et en préparant un « pack sécurité »

### Votre pack sécurité

- Ce document d'information sur les risques majeurs
- Radio et piles de rechange (hors de l'appareil et à contrôler régulièrement)
- Lampe de poche
- Bougies et allumettes
- Un sifflet, des gilets fluorescents
- Trousse de secours : pansements désinfectant, anti diarrhéique, produit hydro alcoolique pour les mains, paracétamol.
- Photocopie des papiers personnels (cartes d'identité, passeport...) double des clés de la maison et de la voiture, argent liquide.
- Nourriture et eau
- Vêtements adaptés à la saison (dont ponchos), vêtements et chaussures de rechange

## En savoir +

Cette plaquette est disponible en ligne sur le site internet de la Ville.  
Le DICRIM complet est consultable au Centre administratif et en mairies de quartiers.

## Informations utiles

### 📍 LES SITES UTILES

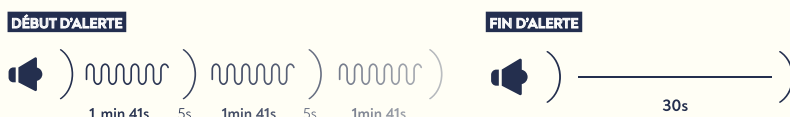
- [strasbourg.eu/risques-majeurs](http://strasbourg.eu/risques-majeurs)
- Dossier départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.) : [bas-rhin.gouv.fr](http://bas-rhin.gouv.fr)
- Informations météorologiques : [meteofrance.com](http://meteofrance.com) et [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)
- Information nationale sur les crues : [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)
- Informations sur la qualité de l'air à Strasbourg : [atmo-grandest.eu](http://atmo-grandest.eu)
- Info route : [inforoute67.fr](http://inforoute67.fr)
- Portail gouvernemental des Risques Majeurs : [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)
- Mieux connaître les risques sur le territoire : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)
- Institut Français de formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) : [iffo-rme.fr](http://iffo-rme.fr)

### ☎️ LES NUMÉROS D'URGENCE

NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : **112**      SAMU : **15**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES  
SOURDES ET MALENTENDANTES : **114**      POLICE / GENDARMERIE : **17**  
POMPIERS : **18**      MAIRIE : **03 68 98 50 00**  
FRÉQUENCE RADIO : **101.4 FM**

### ⚠️ CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

En cas d'alerte, le signal d'alerte suivant sera émis



SE METTRE À L'ABRI



S'INFORMER



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



NE PAS TÉLÉPHONER

### Ville de Strasbourg

Service Gestion et Prévention des risques environnementaux

1 parc de l'étoile - 67076 STRASBOURG CEDEX

[www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu) | + 33 (0) 3 68 98 82 19

[gestionetpreventiondesrisquesenvironnementaux@strasbourg.eu](mailto:gestionetpreventiondesrisquesenvironnementaux@strasbourg.eu)